

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres : 31
En exercice : 31
Nombre de présents ou représentés : 21
Ayant pris part au vote : 21

Votes :

↳ Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Adoptée à : l'unanimité

Date de la convocation :

↳ 07 mars 2024

Transmise en Préfecture le :

27 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix heures trente,
le Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au CDG 83,
sous la présidence de Christian SIMON, Maire de LA CRAU,
Conseiller métropolitain de Toulon Provence Méditerranée.

Le secrétaire de séance désigné est Marie-Hélène PARENT,
adjoindue au Maire de Hyères-les-Palmiers.

Présents :

Christian **SIMON**, Claude **ALEMAGNA**, Christelle **GOHARD** (suppléante de Philippe BARTHELEMY), Robert **BENEVENTI**, Thierry **BONGIORNO**, Paul **BOUDOUBE**, Bernard **CHILINI**, Bryan **JACQUIN** (suppléant de Michel GROS), Laurent **GUEIT**, Blandine **MONIER** (en visio), Jacques **PAUL**, René **UGO**, Anne-Marie **METAL**, Josiane **CHIODI** (suppléante de Frédéric MASQUELIER), Valérie **MONDONE** (suppléante de Josée MASSI), Marie-Hélène **PARENT**, Dominique **LAIN**, Louis **REYNIER**.

Procurations :

Claude **CHEILAN** à Paul JACQUES, Nathalie **PEREZ-LEROUX** à Blandine MONIER, Thierry **ALBERTINI** à Louis REYNIER.

Excusés :

Philippe BARTHELEMY, Michel GROS, Chantal LASSOUTANIE (suppléante de Didier BREMOND), Michel PERRAULT (suppléant de Sylvie SIRI), Yannick SIMON, Josée MASSI, Richard STRAMBIO, Christine PREMOSELLI (suppléante de Richard STRAMBIO), Marie-Hélène CHARLES (suppléante de Thierry ALBERTINI).

N° 2024-20 : Rapport d'activité 2023

↳ Application du dernier alinéa de l'article 27 du Décret du 26 juin 1985
relatif aux Centres de Gestion.

Monsieur le Président rappelle que le Rapport d'activité revient sur les principales actions et réalisations menées par le CDG 83 pendant l'année écoulée.

Plusieurs événements ont ainsi marqué 2023 :

- Installation des Instances paritaires
- Protocole d'accord avec les organisations syndicales
- Création d'un collège Référents déontologue pour les élus locaux
- Convention pour la formation des Secrétaires de Mairie

- Signature d'une Charte d'engagement pour l'attractivité de

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 083-288300411-20240321-2024_20-DE

Outre ces missions il a poursuivi ses actions de terrain dans le cadre organisé ou bien lors d'événements où il était partenaire : Journées routiers, Colloque pour gérer les situations de crise, participation au Salon des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Var et, pour la première fois, participations au Salon de l'Etudiant et au Salon « Var emploi public ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de prendre connaissance de ce document et de voter son approbation.

. Le Conseil d'Administration,

APPROUVE le Rapport d'activité 2023 tel que présenté.

Fait et délibéré à LA CRAU, le 21 mars 2024.

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre de Gestion, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Pour extrait conforme,

Le Président du CDG 83



Christian SIMON,
Maire de LA CRAU,
Conseiller métropolitain de
Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Départemental du VAR